

CELLNOVO GROUP

Société anonyme au capital de 17.641.765 euros
Siège social : 6 rue de Téhéran – 75008 Paris
808 426 662 R.C.S Paris

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DES ACTIONNAIRES

DU 28 FEVRIER 2019

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. ratification du transfert du siège social décidé par le conseil d'administration lors de sa séance du 26 juillet 2018,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

1. modification du prix d'exercice des bons de souscription d'actions émis le 6 juillet 2017 au profit de Kreos Capital V (Expert Fund) L.P.,
2. modification du prix d'exercice des bons de souscription d'actions émis le 31 juillet 2018 au profit de Kreos Capital V (Expert Fund) L.P.,
3. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. ou de tout fonds ou entité qui lui est affilié(e),
4. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. ou de tout fonds ou entité qui lui est affilié(e),
5. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
6. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public,
7. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier,

8. autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social,
9. délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire,
10. délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
11. délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une seconde catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
12. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations visées aux points 5 à 11 ci-dessus,
13. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société,
14. délégation de pouvoir à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange,
15. fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations visées aux points 5 à 11 ci-dessus,
16. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres, et
17. délégation à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe,

--ooOoo--